

LES ENGAGEMENTS à RESPECTER

Le CLUB s'engage à :

- ne pas obliger le joueur à suivre une séance d'entraînement club, le jour où celui-ci a une séance en section sportive.
- ne pas « pénaliser » un joueur d'une section sportive s'entraînant moins en club (par rapport à un autre)
- « libérer » le joueur pour les compétitions UNSS dans la saison.

Le COLLEGE s'engage à :

- Aménager l'emploi du temps de l'élève pour dégager deux créneaux d'entraînement dans la semaine, les séances devant être terminées impérativement avant 18h.
- *dans la mesure du possible*, ne pas programmer les séances football et les heures EPS le même jour, pour respecter un équilibre dans la semaine.
- communiquer aux clubs dès que possible les dates des compétitions UNSS et avertir les clubs de toute manifestation (ponctuelle) au collège concernant les joueurs.

Les Familles s'engagent à :

- Faire prendre une licence UNSS à leur enfant et le faire participer aux différentes compétitions organisées durant la saison pour les sections sportives (3 à 5 mercredis suivant les années)
- Faire passer à leur enfant une visite médicale d'aptitude effectuée par un médecin du sport avant le début de la rentrée scolaire, conformément aux instructions ministérielles (B.O. de mai 2003 relatif à l'« Examen et suivi médical des élèves des sections sportives scolaires »)
- Veiller à une bonne récupération (alimentation, sommeil)